



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Aéronautique : les salariés ne doivent pas payer la facture

Question écrite n° 31135

### Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance, sur le sujet de l'emploi chez les sous-traitants de l'aéronautique. La députée a rencontré la semaine dernière une délégation de salariés de Derichebourg Aeronautics Services, sous-traitant d'Airbus implanté à Blagnac (en Haute-Garonne). Au sortir du confinement, l'entreprise a imposé un accord de performance collective qui vise à diminuer les salaires et abaisser les conditions de travail sous prétexte de sauver les emplois. Cet « accord » a été signé alors que la filière de l'aéronautique va pourtant bénéficier d'une aide de 15 milliards d'euros de la part de l'État, et que le groupe Derichebourg, qui a bénéficié du chômage partiel payé sur fonds publics, a versé à ses actionnaires près de 22,4 millions d'euros de dividendes. Cet accord de performance collective, qui fait peser sur les salariés toute la pression à laquelle est soumise la filière de l'aéronautique, est inacceptable. Il intervient par ailleurs dans un contexte où se multiplient les annonces de suppressions de postes (7 500 emplois menacés chez Air-France, 5 000 en France chez Airbus...), malgré un soutien actif et chiffré de l'État. En Occitanie, où la filière aéronautique représente 40 % de l'emploi industriel, la situation est particulièrement alarmante : selon Alain Di Crescenzo, président de la chambre de commerce et d'industrie de la région, « la sous-traitance perdra un tiers d'activité en 2021 et un quart en 2022 ». Cette mise en jachère témoigne de la grande fragilité des sous-traitants, et pointe du doigt le manque de stratégie industrielle de la France, pourtant actionnaire à hauteur de 11 % du groupe Airbus. Alors que devraient se multiplier les offres de formation pour accroître les compétences des salariés, que des investissements massifs devraient être fléchés vers le développement de « l'avion vert », pour que l'expression ne soit plus un oxymore, le Gouvernement paraît rester impuissant face à l'érosion de ce tissu industriel, se contentant de « demander » à Airbus de « procéder au moins de départs possibles ». Au regard des 15 milliards d'euros d'argent public qui ont été mis sur la table, on ne peut tolérer des groupes économiques que ce soient les salariés qui payent la facture. Elle l'interpelle donc sur les mesures qui sont envisagées afin de protéger les emplois et préserver les droits sociaux des salariés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Clémentine Autain](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (11<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31135

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 juillet 2020](#), page 4846

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)